



MUNICIPALITÉ
DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-226 / L'ENTENTE DE SERVICE D'UNE DURÉE DE 3 ANS AVEC LA SPAA**

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu.

- **QUE** soient autorisés le maire Monsieur Marcel Normand et le directeur général monsieur Karl Péguy Saint-Fort à signer l'entente de services d'une durée de 3 ans avec la SPAA;
- **QUE** le conseil notifie à la SPAA de sa stupéfaction de l'ajustement accru et exponentiel du tarif proposé dans le cadre de cette nouvelle entente triennale;

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 5 juin 2024.

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

